



# Les initiatives de l'économie 2012

**Les Corps Intermédiaires distingués par la presse économique**

## Règlement

Les Initiatives de l'Economie sont organisées par Press & Vous en partenariat avec l'Assemblée des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), l'Agence pour la Création d' Entreprises (APCE), l'Assemblée Permanente de Chambres de Métier et de l'Artisanat (APCMA), le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Entreprendre Pour le Fluvial (EPF) et Pôle Emploi. Le but de cette opération est de récompenser des acteurs, identifiés par ces organismes institutionnels, dont l'action contribue à la création de valeur, au développement d'un territoire. Sept lauréats seront primés par un jury composé exclusivement de journalistes de la presse économique.

### Dépôt du dossier d'inscription

---

- ◆ Le dossier d'inscription est disponible sur le site [www.initiatives-economie.com](http://www.initiatives-economie.com).
- ◆ Pour concourir valablement, chaque dossier doit être complet et ne pas excéder la longueur requise. Les dossiers ne remplissant pas ces conditions ne seront pas retenus.
- ◆ Les dossiers doivent impérativement être remis à l'organisateur Press & Vous avant le 7 septembre à minuit.
- ◆ Seuls les dossiers présentés à l'organisateur seront recevables.
- ◆ En s'inscrivant, les candidats certifient sur l'honneur la sincérité des informations fournies dans le dossier. En outre, les candidats garantissent l'organisateur contre tout recours de tiers relatif à leur dossier, quelle qu'en soit la raison.
- ◆ L'enregistrement de votre candidature s'effectue en trois étapes :
  - Téléchargement de la fiche d'identification et du dossier d'inscription sur le site [www.initiatives-economie.com](http://www.initiatives-economie.com)
  - Rédaction complète de la fiche d'identification et du dossier en prenant en compte l'origine de l'action, les objectifs initiaux fixés par les différents opérateurs, le récapitulatif des actions mises en place, les résultats quantitatifs et qualitatifs, les difficultés et satisfactions ainsi qu'un souvenir ou une anecdote.
  - Renvoi du dossier (en version électronique seulement) à l'organisateur Press & Vous à l'adresse suivante : [initiatives-economie@press-et-vous.fr](mailto:initiatives-economie@press-et-vous.fr)

## Conditions d'admissibilité

---

- ◆ Pour être admissible, le dossier doit présenter une « initiative économique » : une action favorisant le développement économique d'un territoire, d'une catégorie d'agents économiques.
- ◆ Il doit impérativement s'agir d'une initiative économique déjà réalisée, et non d'un projet.
- ◆ Chaque initiative peut concourir dans l'une des six catégories suivantes :
  - Trophée commerce, industrie et services
  - Trophée entrepreneuriat et développement durable
  - Trophée métiers et artisanat
  - Trophée de la création d'entreprise
  - Trophée agir pour l'emploi
  - Trophée durablement fluvial

Il incombe au candidat de renseigner, sur la fiche d'identification, dans quelle catégorie il souhaite concourir.

Le comité de présélection se réserve le droit de changer le dossier de catégorie.

## Processus de sélection

---

- ◆ Le 14 septembre, l'organisateur attestera la validité des dossiers.
- ◆ Un comité de présélection comprenant des représentants des différents partenaires de l'opération (ACFCI, APCE, APCMA, CESE, EPF et Pôle Emploi) sélectionnera au maximum dix nominés dans chacune des six catégories.
- ◆ Le comité de présélection n'est en aucun cas tenu de justifier ses décisions auprès des candidats. Aucune réclamation ou contestation des résultats ne sera admise.

## Confidentialité et déontologie

---

- ◆ Les candidats sont libres d'interdire à l'organisateur des Initiatives de l'Economie, palmarès annuel de la presse économique, de communiquer à d'autres partenaires leurs coordonnées et/ou leur dossier d'inscription. (Il est impératif de le stipuler clairement).
- ◆ L'organisateur et les membres du jury s'engagent à ne pas tirer avantage de la connaissance anticipée des dossiers.

## Election des lauréats

---

- ◆ Le 21 septembre 2012, un jury, composé de journalistes de la presse économique, désignera un lauréat par catégorie.
- ◆ En outre, un « Trophée Spécial du Jury » récompensera un 7<sup>ème</sup> lauréat, parmi les nominés restants, un dossier dont la dimension atypique aura marqué le jury.
- ◆ Le jury proclamera les sept lauréats à l'occasion d'une remise de prix ayant lieu au Conseil Economique, Social et Environnemental le 8 novembre 2012. Les lauréats se verront remettre un trophée et bénéficieront d'une campagne de relations presse.

## Engagement des candidats

---

- ◆ Les candidats s'engagent à répondre à toute demande d'information de la part de l'organisateur.
- ◆ Les lauréats s'engagent à mentionner qu'ils sont lauréats des Initiatives de l'Economie, le Palmarès annuel de la presse économique, dans toute communication ou déclaration.
- ◆ Les lauréats s'engagent à ne pas annoncer dans la presse leur nomination avant la remise des prix le 8 novembre 2012.
- ◆ Pour la remise des prix, seul un représentant de chaque lauréat verra son trajet pris en charge par l'organisateur et les partenaires.

## Partenaires

---



### Partenaire associé



### Un événement organisé par

